

## Le parlement étudiant

**D-2024-010**

---

### DECISION DU PARLEMENT ETUDIANT DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT), et l'article 14 des statuts de l'UT,

Vu l'invitation qui a été adressée au Parlement Étudiant le 18 janvier 2024,

Vu la délibération

Considérant que 33 membres étaient présents ou représentés sur les 52 qui composent le parlement, le quorum étant atteint,

### Le parlement étudiant du 30 janvier 2024

---

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 32 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 1 abstention

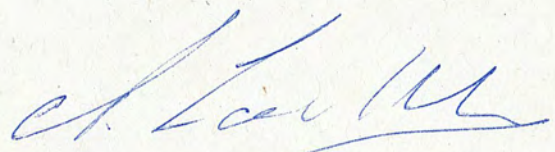
### DÉCIDE

---

Suite à l'évincement du projet "Visite de l'écovillage de Pourgues" et à la reventilation du reliquat sur les projets "Toulouse Ingénierie Multidisciplinaire" et "Formation et défraiement des arbitres sportifs", le parlement étudiant approuve le financement de 19 projets sélectionnés et validés par la commission d'examen (*cf doc. joint*).

Toulouse, le

Le président du parlement étudiant de  
l'Université de Toulouse



Axel LOSCERTALES